LAFEUILLADE-EN-VEZIE

DECEMBRE 2017

BULLETIN MUNICIPAL









Site internet de la commune : www.lafeuillade-en-vezie.fr

LAFEUILLADE



A l'occasion du nouvel an, Le Conseil Municipal aura plaisir à vous accueillir pour un apéritif de l'amitié le :

Vendredi 5 janvier 2018 à partir de 19 heures au foyer

SOMMAIRE

\Rightarrow	Sommaire	P. 1
\Rightarrow	Mot du maire	P. 2 à 3
\Rightarrow	Vie municipale	P. 4 à 7
\Rightarrow	Le recyclage	P. 8
\Rightarrow	Le compost	P. 9
\Rightarrow	L'ambroisie	P. 10
\Rightarrow	Vie pratique	P. 11
\Rightarrow	L'actu. à Lafeuillade	P. 12 à 14
\Rightarrow	Vie associative	P. 15 à 18
\Rightarrow	Agenda des manifestations 2018	P. 19
\Rightarrow	Les hameaux de Lafeuillade	P. 20 à 21
\Rightarrow	Tarifs municipaux 2018	P. 22
\Rightarrow	Bilans (cantine - garderie - électricité)	P. 23 à 24
\Rightarrow	Compte rendu des réunions du Conseil Municipal	P. 25 à 35
\Rightarrow	Côté sourire	P. 36
\rightarrow	Le téléthon à Lafeuillade-en-Vézie	P 37



Le mot du maire

Encore une année qui se termine...

Le moment est venu d'éditer le bulletin municipal annuel.

Nous voici dans la nouvelle Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne depuis le 1er janvier 2017; les choses se mettent en place petit à petit.

Concernant la commune; cette année 2017 a été consacrée à pas mal d'études.

Mise à jour des périmètres de protection des captages des sources des Vialles, des 3 Arbres et Delcher.

Dans un deuxième temps, reprise des captages des sources des 3 Arbres et Delcher et prévision de construction d'une station de pompage pour monter l'eau directement à la station de traitement du Fraisse.

Le projet du lotissement avance, mais cela est très long car nous avons demandé une réflexion d'ensemble avec le réaménagement de la Place de l'École ce qui nous permettra peut-être d'obtenir des financements plus importants.

Ce projet sera effectué en plusieurs tranches.

Il y a un autre projet qui concerne les maisons « Puech » : une biscuiterie boulangerie portée par messieurs Coubetergues David et Vaille Didier.

Les bâtiments actuels vont être rasés pour permettre la construction d'un nouvel ensemble adapté aux besoins de la profession.

A la demande des résidents Route de Peyrou, il a été mis en place des ralentisseurs afin de limiter la vitesse à 30 Km/heure.

Le chantier de réfection du système d'assainissement de la station d'épuration du Nord est en cours. Cette réhabilitation était indispensable pour notre projet de lotissement car sa capacité de traitement était insuffisante. De plus les ouvrages béton étaient très vétustes.

2

Sur la zone d'activité communautaire, la micro crèche va bientôt ouvrir.

Un permis de construire a été accordé pour la SARL Loudières Caldeyroux Matériel agricole.

Je voudrais adresser toute mon amitié aux familles en deuil, aux malades et aux personnes seules.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants dans notre commune.

Le Conseil Municipal serait très heureux de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu au foyer le vendredi 5 janvier à partir de 19 heures.

Les conseillers municipaux - et moi-même - restons à l'écoute de tous les vézifeuillandins.

Nous vous souhaitons
- ainsi que le personnel communal de joyeuses fêtes de Noël
une bonne et heureuse année 2018
ainsi qu'une bonne santé.

Amitiés

Pierre SIQUIER

Vie municipale

TRAVAUX REALISES

RESEAU D'EAU

Réseau d'eau refait à neuf sur le hameau de la La Grillère, suite à une fuite sur une canalisation ancienne et non réparable.

TRAVAUX DE SECURITE

Mise en place de 3 ralentisseurs et limitation de vitesse à 30 Km/h sur la route de Peyrou suite à une pétition justifiée des riverains.

EQUIPEMENT NUMERIQUE

Équipement numérique de l'école depuis ce début d'année (projet porté par la Communauté de Communes, financé à hauteur de 80%).

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les rives des toitures du foyer, de la mairie et de la poste ont été habillées en zinc et les avant toits et les portes repeints.

PERSONNEL COMMUNAL

- ⇒ Le contrat de M. Julien Lacroix, employé municipal, s'est terminé le 31/10/2017. Pour des raisons personnelles, il n'a pas souhaité renouveler son contrat. Nous lui souhaitons toute la réussite dans sa nouvelle activité.
- ⇒ Le contrat aidé de Mr Géraud Jacquemard s'est terminé le 31/10/2017 sans possibilité de renouvellement.
 - Il a été embauché du 01/11/2017 au 31/07/2017 sur une base de 16 heures hebdomadaires.

TRAVAUX EN COURS

1

Mise en conformité des périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable

Ce programme concerne nos sites
« Delcher, Les 3 Arbres, Les Vialles 1,2 et 3
en vue de l'établissement des périmètres réglementaires
pour la protection des ressources en eau.

La commune de Lafeuillade-en-Vézie capte pour son alimentation en eau potable sept sources.

Les sites énoncés ci-dessus font l'objet d'un rapport puisqu'il est nécessaire de reprendre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Pour ce qui concerne le <u>captage de Peyrou</u>, les prescriptions plus récentes concernant les périmètres de protection ne rendent pas nécessaire un réexamen.

L'étude préalable a été réalisée en Mai 2016 par la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau).

Captage des 3 Arbres et Delcher :

La chambre de réunion des captages est à refaire ainsi que la reprise des drains. Le périmètre de protection immédiat de ces captages seront repris et agrandit.

Captage des Vialles 1,2 et 3 :

Le périmètre de protection sera également agrandit par rapport aux limites du périmètre actuel.

La Sapinière :

Pour ce qui concerne ce captage, il a été décidé - au cours de la réunion du Conseil Municipal du 17/11/2017 - de ne pas reconduire cette source qui,en période d'étiage, a une production très faible.

2 Mise aux normes de la filière d'assainissement du Bourg Nord

Depuis 2008, suite au programme des travaux établi pour la reprise des réseaux d'assainissement, la commune a engagé des investissements afin de répondre aux objectifs fixés.

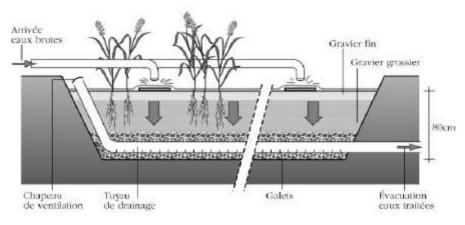
En 2010, une partie des travaux ont été réalisés notamment l'élimination des eaux claires permanentes. Les services de la Police de l'eau nous demandent de régulariser l'autorisation de rejet dans le milieu naturel.

L'étude de cette mission a été confiée au bureau d'études ACD'EAU qui sera le maître d'œuvre de la construction d'une station lagunaire de filtres plantés de roseaux et les travaux à poursuivre sur les réseaux de transfert.

De plus, cette nouvelle lagune permettra à la commune de réaliser le projet en cours du nouveau lotissement permettant le raccordement des nouvelles habitations.

Pour ce faire, deux étapes seront réalisées :

- 1° Reprise de certains réseaux défectueux sur la lagune Nord, avec l'ouverture de fouilles, le remplacement de tuyaux et des travaux de voirie pour l'accès à la station
- 2° Augmentation de la capacité de la lagune et optimisation du lagunage avec la mise en place d'une nouvelle filière de traitement par filtres plantes de roseaux.



FILTRE VERTICAL: ALIMENTATION INTERMITTENTE AVEC AÉRATION PAR LA SURFACE

Après consultation des entreprises en marché public, il a été retenu l'entreprise ISTEEP, cocontractant avec l'entreprise LAPIERRE de Montsalvy.

Les travaux débuteront courant novembre pour une durée de 4 à 6 mois.

Montant des travaux 408 000 € TTC

Montant des aides à hauteur de 80 % du montant H.T. (Organismes financeurs : état dans le cadre de la DETR, Conseil Départemental et Agence de l'Eau Adour Garonne)



Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Pour ce mettre en conformité avec la loi du 11/02/2015, la commune de Lafeuillade-en-Vézie a eu l'obligation d'élaborer un programme de mise en accessibilité de ces bâtiments publics.

Les travaux ont débuté cette année par l'école, la garderie et la mairie :

- ⇒ extension rampe d'accès, signalétique PMR (Personnes à mobilité réduite), modification et complément d'ouvrages à l'intérieur de l'école, garde corps, main courante
- ⇒ mise en conformité de l'éclairage et des sanitaires.

Le montant des travaux s'élève à 18 206,24 € HT (y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre).

Une subvention a été accordée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2017.

Ce programme pour les travaux retenus s'effectuera jusqu'en 2020 pour les autres bâtiments (salle polyvalente et La Poste).



Le recyclage

Les déchets recyclables sont souvent simples à collecter et à transformer : on peut alors parler de « matière » plutôt que de « déchets »; ils représentent des volumes conséquents. Il est important de respecter les règles de tri.

Voici quelques utilisations de toutes ces matières récupérées.

AVEC DE L'ACIER : fabrication de pièces de moteur, des outils, des boîtes de conserve,...

AVEC DE L'ALUMINIUM: fabrication de canettes, du « papier » d'emballage, des constituants d'automobile (culasses, jantes, boîtes de vitesses ...)

AVEC DU CAOUTCHOUC: les pneus hors d'usages sont utilisés pour produire des bacs à fleurs, des tréteaux, des panneaux d'insonorisation, des tuiles de revêtement de sol, de l'asphalte caoutchoutée, ...

AVEC DU CARTON: fabrication d'autres types de papier et de carton.

AVEC LES GRAVATS: broyés sous forme de granulats, ils sont employés à nouveau dans le secteur du bâtiment ou le secteur industriel.

AVEC LE PAPIER: fabrication d'autres types de papier et de carton, dalles pour faux plafonds.

AVEC LE PLASTIQUE: fabrication de sacs, de récipients et couvercles pour produits non alimentaires, de meubles de jardin, de vêtements, de jouets, de mobilier urbain, de clôtures, de tuyaux, de pièces automobiles (pare-chocs, batteries), d'éléments de signalisation routière, de cônes de voirie...

AVEC LE TEXTILE : fabrication de textile et de pâte à papier.

AVEC LE VERRE: refonte des articles en verre pour en faire des neufs.

AVEC LA BRIQUE ALIMENTAIRE : les briques broyées, lavées, essorées et séchées, sont triées en papier / alu et polyéthylène (PE). Ce PE est transformé en bidon, bouteille, tuyau ...

AVEC LES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES OU ELECTRONIQUES: les appareils sont récupérés, démantelés, déchiquetés et broyés au moyen d'une chaîne. Les fragments valorisables sont récupérés sous forme de métaux ferreux, non ferreux, câbles, plastiques

AVEC LES PILES ALACALINES ET LES PILES SALINES: elles vont être soumises à un traitement de choc afin d'en extraire les éléments les plus intéressants. Elles sont ainsi successivement broyées, filtrées, ou encore chauffées à des températures élevées afin de séparer les métaux par condensation. Devenir : plomb et cadmium pour fabriquer de nouvelles batteries, manganèse dans des pièces de haute résistance à l'usure telles que les godets pour pelleteuse, nickel dans des accessoires ménagers et pour le bâtiment,...

AVEC LES TUBES FLUORESCENTS: le verre et les poudres sont récupérés et les parties métalliques sont cédées à des spécialistes du retraitement des métaux.

AVEC LES AMPOULES: le verre permet de fabriquer des isolants. Les métaux tels que le cuivre, le fer et l'aluminium vont être réutilisés.

Le compost

UN PROCESSUS NATUREL ET ECONOMIQUE

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, par des microorganismes, en présence d'humidité et d'oxygène. A partir de déchets du jardin et de cuisine, le compostage permet d'obtenir gratuitement un amendement organique, le compost, structurant naturel nécessaire à la vie du sol et libérant lentement des éléments minéraux. La pratique du compostage s'avère économique et environnementale: elle permet d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, diminue la quantité des déchets ménagers produits d'environ 100 Kg/personne/an et limite ainsi les coûts liés à l'élimination des déchets.

OUE PEUT-ON COMPOSTER?

1) LES DECHETS DU JARDIN

Les fleurs fanées, les plantes, les fanes du potager...

Les tontes de gazon, les feuilles, les tailles de haies et d'arbustes (réduites en morceaux)

2) LES DECHETS DE CUISINE

Épluchures, coquilles des fruits secs (noix, noisettes...) Reste de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes...) Coquilles d'œufs broyées Filtres et marc de café, sachets d'infusions

3) LES AUTRES DECHETS

Sciures, copeaux (non traités) Serviettes en papier, essuie tout (non colorés) Fumiers d'animaux d'élevage Paillage d'animaux domestique

COMMENT UTILISER SON COMPOST?

En fonction du type de matières incorporées, du nombre de retournements et des conditions climatiques, le compost peut être utilisé au bout de 3-4 mois.

Ce compost jeune obtenu est appelé paillis. Il est utilisé dans sa totalité, hormis les éléments très grossiers remis à composter, comme paillage : à l'automne ou en début d'été disposer le paillis en surface sur des végétaux bien enracinés pour protéger le sol en hiver, limiter l'évaporation, apporter des éléments minéraux progressivement. Puis l'incorporer au sol au bout de 6-8 mois.

Le compost mûr peut être obtenu au bout de 8 mois. Il est composé d'éléments fins et grossiers, de couleur brune et dégage une odeur d'humus de forêt.

Ce composte doit être incorporé dans les premiers centimètres du sol, par griffage.

Pour l'utiliser en rempotage ou pour les semis, il faut le tamiser et le mélanger avec de la terre.

Pour tout renseignement sur l'acquisition d'un composteur, vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (04.71.49.64.37) Prix du composteur en bois de 800 L. avec bio seau : 25,32 € TTC



L'ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ».

Elle est de la même famille que le tournesol; c'est une plante sauvage qui nuit à la santé et qui se développe en buisson.









Allergies de fin d'été : première responsable l'ambroisie.

Les symptômes : rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme, urticaire, eczéma. Les allergies provoquées par le pollen commencent en général vers la mi-août et peuvent se

Les allergies provoquées par le pollen commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre.

LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE EST L'AFFAIRE DE TOUS, LA RESPONSABILITE DE CHACUN.

Repérage sur notre commune :

Sur les bords de route de la D920 à l'entrée du village, vers la zone artisanale et sur les plaines de Granouillère.

En 2017, le traitement de cette plante a été géré par les services du département, par le fauchage avant floraison.

L'ambroisie n'a pas été repérée ailleurs sur notre commune; il est important de rester vigilant et de signaler en Mairie l'apparition de cette plante.

Le référent ambroisie de la commune procédera à une action préventive avec les services concernés.

Vie pratique

La Poste

\nscription sur les listes électorales

Mardi, Mercredi, jeudi et vendredi:

Horaires d'ouvertures :

13H30 à 16H30

Pour voter en 2018 je m'inscris sur les listes électorales dès maintenant et au plus tard le 31 décembre.

Repas des aînés

La commune offre à ses aînés de plus de 70 ans un moment de convivialité autour d'un repas.

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 13 janvier** au foyer.

Une invitation sera envoyée aux personnes concernées en temps voulu.



Pour l'année 2018, les prochaines collectes sur la commune auront lieu les : Mercredi 3 janvier Mercredi 16 juin Mercredi 17 octovre (de 16H30 à 19H15).

Respectons nos piétons!

Des parkings sont mis à disposition pour tous.

Il est formellement interdit de se garer sur les trottoirs!

Les haies et branches des propriétés privées qui bordent les routes communales peuvent se révélées dangereuses pour la sécurité des piétons et automobilistes!

Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à l'élagage, à la taille et à l'entretien des haies.

Merci à tous de votre compréhension.

L'actu. de Lafeuillade



LA BOULANGERIE COUBETERGUES A REALISE A BÛCHE DE NOÊL « ESTELLE »

L'Association Pain Pâtisserie Avenir et Tradition (APPAT) a pour objet de rassembler les chefs d'entreprises du secteur des métiers de la boulangerie du département du Cantal. Elle réunit une vingtaine d'adhérents pour aider à la promotion de leurs productions.

Pour la dixième année de cette démarche, l'association a confié la réalisation de la bûche de Noël « Estelle » à la boulangerie-pâtisserie David Coubetergues. Bel exemple de confiance, c'està-dire à Cyril Cazals, pâtissier, finaliste du concours du meilleur apprenti de France en 1998, qui a été chargé de cette réalisation par son employeur.

Il s'est inspiré des ressources locales pour créer cette recette. Il s'agit de couches successives, mousses et autres chocolats. Le dressage est particulièrement recherché. Les adhérents de l'APPAT et les élus de la municipalité ont découvert la recette et la fabrication de ce dessert d'exception. Une dégustation a permis à chacun de découvrir la subtile combinaison des saveurs de châtaigne et de cassis, des consistances, fondante de la mousse et de la chantilly et craquante des biscuits.

Cette bûche de Noël sera fabriquée et vendue par les adhérents de l'association qui le souhaitent. Selon son succès, c'est entre 12 000 et 20 000 parts d'Estelle qui viendront ravir les palais des Cantalous et leurs visiteurs de Noël.

REMISE DU TROPHEE SPORTIF CANTALIEN A L'ECURIE DES VOLCANS A LA MAIRIE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE

Le trophée du sportif cantalien a été remis à l'Ecurie des Volcans d'Aurillac présidée par Jacques Carlat qui organise le rallye du Cantal.

La 21ème édition de ce rallye automobile s'est déroulée sur le territoire des communes de la Châtaigneraie les 30 septembre et 1er octobre derniers.

C'est une épreuve de la Coupe de France des Rallyes. Le jury du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) a choisi ce club pour remporter le trophée du Sportif cantalien CDOS-GROUPAMA.

Il a ainsi voulu récompenser la qualité de l'organisation d'une épreuve. Il est de plus en plus difficile, pour des raisons de sécurité évidentes, de mettre en place ce type de manifestation.

C'est une année de travail dans laquelle se sont investis les bénévoles de l'association qui est ainsi récompensée. C'est aussi la bonne volonté des communes (Lafeuillade-en-Vézie, Lacapelle-del-Fraisse, Labesserette, Junhac et Sénezergues) qui se trouve reconnues.

Le chèque de 500 € a été remis par Pascal Moins, chargé des médias à Groupama. Le CDOS, présidé par Robert Lagarde, rassemble les fédérations de 60 disciplines sportives, soit environ 650 clubs et entre 30 000 et 40 000 licenciés. Il fait la promotion du sport sous toutes ses formes : compétition, loisirs et nature, santé, scolaire et handicap. Il veille aux bonnes pratiques et participe à la lutte contre le dopage. Il contribue à la formation des bénévoles.

Le trophée CDOS-Groupama est remis cinq fois par an. Il peut récompenser un sportif, un club, un arbitre



TOUR DU CANTAL CADET





Pour la 16ème édition du Tour Cantal Cadet, Lafeuillade-en-Vézie acceuillait l'arrivée le 22 avril 2017 de la 1ère étape au départ de Parlan.

« En dépit d'un parcours sélectif sur ces routes de la Châtaigneraie cantalienne baignées par le soleil, le rythme fut rapide dès le départ. Du coup, la sélection par l'arrière fut importante avec près de 20 coureurs qui lâchaient prise à la mi-course.

Ce fut dans la descente sur Calvinet (40ème kilomètre) que les licenciés de Vaulx-en-Velin lancèrent leur belle aventure avec en tête, Logan Gros, Romain Charcosset, Théo Jarnet et Mattéo Vercher. »

REMISE DU PERMIS PIETON AUX ELEVES DE CE2 ET CM1

Le 27 juin 2017, les 14 élèves de CE2 et CM1 de l'école de Lafeuillade-en-Vézie ont reçu en présence du Gendarme Casagrande, de l'institutrice Hélène Tissandier et de l'adjoint en charge des affaires scolaires Jean-Louis Fresquet leurs diplômes de "permis piéton".



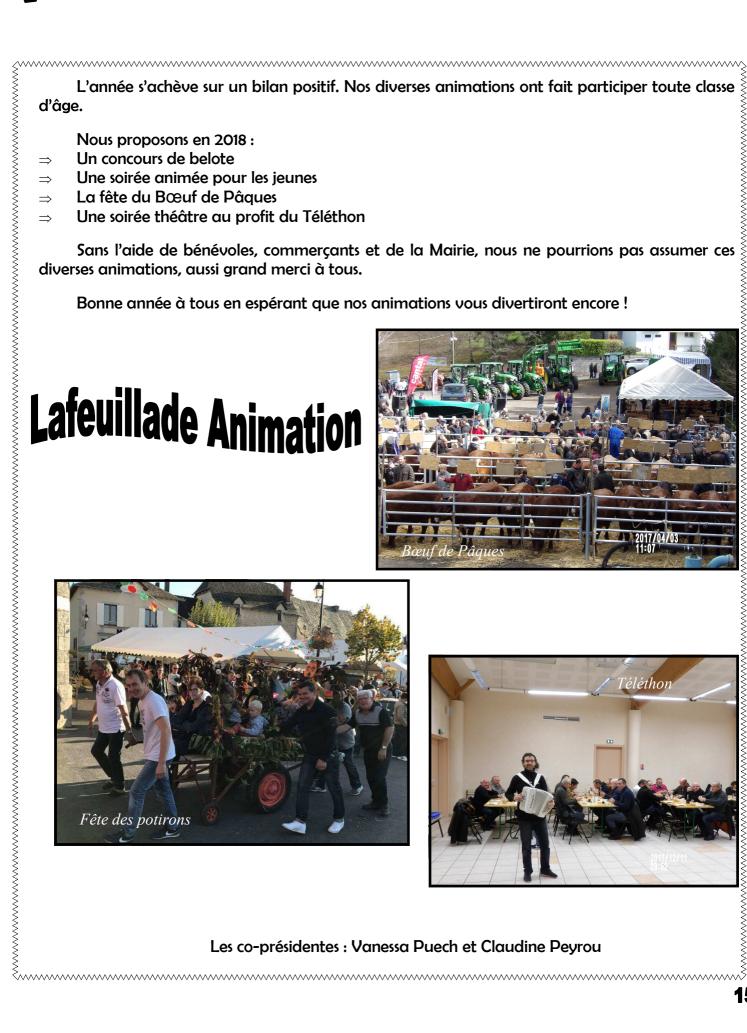
Cette initiative nationale de prévention du risque piéton chez les enfants consiste à mettre en situation les élèves grâce aux interventions de la Gendarmerie et à l'enseignement des maîtresses par le jeu de questions - réponses en classe et des supports pédagogiques.

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que chaque élève a reçu son diplôme. Un goûter a été ensuite offert par la Mairie pour clôturer cette remise de prix.

Vie associative

L'année s'achève sur un bilan positif. Nos diverses animations ont fait participer toute classe

Sans l'aide de bénévoles, commerçants et de la Mairie, nous ne pourrions pas assumer ces







SCC Sporting Châtaigneraie Cantal

Le Sporting Chataigneraie Cantal sera à l'honneur le dimanche 17 juin 2018 !

Au terme d'une saison 2016/2017 exceptionnelle, le SCC a été élu par ses pairs, lors de l'AG du mois de Juin 2017 à Riom es montagnes, pour organiser le 17 juin 2018 l'assemblée générale du district du cantal suivi des finales de la coupe Paul Combourieu et de la coupe du Cantal.

C'est un grand honneur et une belle récompense qui est faite au club, maintenant reste à mobiliser et à réussir cette journée, ont souligné les deux Co présidents, Pierre Miceli et Jean François Meyniel. Ce ne sont pas moins de 80 bénévoles qui seront mobilisés pour assurer la réception de 1500 à 2000 personnes pour cette grande fête du football cantalien. Le club est déjà au travail et plusieurs commissions sont déjà à pied d'œuvre. Nous allons avoir besoin de bénévoles, nous savons pouvoir compter sur la population locale qui a toujours su se mobiliser lors de grand événements. Nous lancerons la mobilisation à la sortie de l'hiver! Merci d'avance à tous ceux qui se ioindront à nous pour ce bel évènement.

Une saison exceptionnelle!

Tous ceux qui aiment le football Cantalien et suivent les résultats, savent que le SCC a réussi l'exploit de monter en Régionale 1 à la fin de la saison dernière.

Après une deuxième partie de saison sans précédent, 9 victoires consécutives qui n'ont souffert d'aucune contestation à l'heure de faire les comptes. Nous parlons bien d'exploit, nos adversaires ont des budgets 4 à 8 fois supérieurs à celui du SCC. Il faut savoir que la Régionale 1 est la dernière marche avant de rejoindre le championnat de France amateur, ou évolue Aurillac et Vtrac cette saison

Il s'en est manqué de peu, pour que cette saison 2016/2017 soit parfaite, mais les jeunes du cru, les frères Ernest, jb Meyniel, Victor Picaronie et tous les autres, n'ont pas su aller chercher cette coupe du cantal qui leur tendait les bras. Ce sera finalement les voisins de La vallée de l'Authre qui partiront avec, lors de la finale de juin à Riom es Montagnes.

L'équipe 1, qui se frotte au gotha Auvergnat cette saison, s'accroche et se situe dans le milieu de tableau à fin novembre. Nous savons que la saison est très longue et qu'il faudra se battre jusqu'au bout pour se maintenir en R1. Bien entendu, nous comptons bien figurer en Coupe du Cantal. Nous sommes qualifiés pour les 8^{ème} de finale. Pourquoi ne pas jouer la finale à la maison en juin prochain!

L'équipe réserve a connu moins de réussite la saison dernière et n'a finalement pas réussi à monter. Cela reste l'objectif pour cette saison. A fin novembre elle se situe dans le trio de tête et peut espérer une belle fin de saison si tous les joueurs se mobilisent, s'entraînent régulièrement et suivent les indications de leur nouveau coache Philippe Leybros.

Nos jeunes participent à l'EFCV, ce sont plus de 25 licenciés du SPORTING qui jouent avec l'entente jeunes (Entente Football Chataigneraie Veinazes), de nombreux éducateurs représentant le SCC sont engagés pour s'occuper des jeunes.

^^^^^

La liste des dirigeants du SCC engagés à l'EFCV : Vice-président Pierre Miceli, éducateur Morgan Theodhoro (joueur au scc), David Coubertergue, Pascal Lacoste, éducateur des filles Bruno Lavigne et André Château. Plusieurs parents aident régulièrement.

Nous remercions chaleureusement tous ces participants et incitons tous les enfants du canton à rejoindre l'EFCV. L'avenir des clubs se trouve là !

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants et bénévoles qui contribuent tous les weekends à la réussite du club. Nos objectifs restent les mêmes : créer du lien, de l'amitié et représenter très haut les couleurs du club dans le Cantal et toute l'Auvergne.

PS: Le samedi 23 décembre prochain, les dirigeants et joueurs du club passeront vous voir pour la traditionnelle vente du calendrier du S.C.C.

Nous en appelons à vos dons qui nous permettent de faire vivre l'association.

L'ensemble du Club vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous aux bords des terrains du SCC, vous serez les bienvenus!

Les présidents : Pierre Miceli - Jean-François Meyniel

Groupe folkorique Les Véziens

Un air de cabrettte, un air d'accordéon, en place les Véziens!

Fidèles à nos racines auvergnates et à nos traditions ancestrales, nous sommes toujours prêts pour exécuter nos danses traditionnelles.

Contactez nous pour vos fêtes villageoises, vos marchés de Pays ou toutes autres manifestations.

Tous les lundis soirs de 20H30 à 22H30 à la salle du foyer de Lafeuillade-en-Vézie, dans le cadre d'un atelier, vous pouvez venir découvrir les danses traditionnelles et enanimées par des bénévoles.

Contact : Joëlle Lescure (04.71.49.40.76)



L'APE permet chaque année aux élèves de l'école de Lafeuillade en Vézie de profiter

Cette année un voyage scolaire concerne les CE2, CM1 et CM2. Ils vont découvrir l'île

L'APE permet chaque année aux élèves de l'école de Lafeuillade en Vézie de pro de sorties cinémas, d'un spectacle de Noël, d'une kermesse de fin d'année scolaire.

Cette année un voyage scolaire concerne les CE2, CM1 et CM2. Ils vont découvrir d'Oléron.

Le bureau de l'APE reste identique à celui de l'an demier :

- Présidente : Emilie Fabre (maman de Robin en CE1 et Agathe en PS)

- Trésorière : Gaëlle Guignery (maman de Lilou en CP)

- Secrétaire : Mariñe Château (maman de Justine en CE2 et Louise en GS)

- Vice présidente : Hélène Lampre (maman de Lilue en CM2)

- Vice présidente : Hélène Lampre (maman de Justine en CE2 et Louise en GS)

- Vice présidente : Hélène Lampre (maman de Julien en CM2)

- Vice trésorière : Margali Mazars (maman de Julien en CM2)

- Le 21 décembre 2017, le spectacle de Noël va ravir petits et grands grâce à la troupe « cirque Francotelli» faisant intervenir acrobate, chèvre équilibriste, chat funambule, carobate, jongleur, monocycle, clowns ...

Les écoles de Lacapelle del Fraisse, Ladinhac et Leucamp vont nous rejoindre pou sister à ce spectacle de magie.

Le 22 décembre 2017, un quine permettra aux enfants des différentes classes de se grouper et de terminer l'année civile avec un goûter de Noël.

L'APE organise chaque année quelques manifestations pour récolter des fonds pou enfants.

Voici le calendrier de l'année 2018:

- 10/12/17 : marché de Noël sur la place du marché devant l'école avec la vente de chaud

- 04/02/18 : tombola le dimanche après midi avec de nombreux lots à gagner

- 01/05/is : vente de muguet

- printemps 2018 : vente de fleurs

- 08/06/18 : spectacle de fin d'année + repos

Ces différentes manifestations sont ouvertes à tous, nous invitons les habitants de Lafeuillade à nous rejoindre!!!

La présidente : Emilie Fat Le 21 décembre 2017, le spectacle de Noël va ravir petits et grands grâce à la troupe de « cirque Francotelli» faisant intervenir acrobate, chèvre équilibriste, chat funambule, chien

Les écoles de Lacapelle del Fraisse, Ladinhac et Leucamp vont nous rejoindre pour as-

Le 22 décembre 2017, un quine permettra aux enfants des différentes classes de se re-

L'APE organise chaque année quelques manifestations pour récolter des fonds pour les

- 10/12/17 : marché de Noël sur la place du marché devant l'école avec la vente de vin

La présidente : Emilie Fabre

Agenda



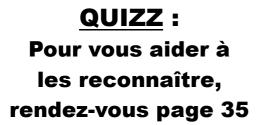
DATES	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEURS	
JANVIER	•			
05/01	Vœux de la municipalité	Foyer	Commune	
07/01	Concours de belote	Foyer	Sud Assmat 15 / Lafeuil- lade Animation	
13/01	Repas du C.C.A.S.	Foyer	Commune	
27/01	Assemblée générale	Foyer	Amicale des Anciens	
FEVRIER				
04/02	Tombola	Foyer	A.P.E.	
18/02	Concours de belote	Foyer	Amicale des Anciens	
MARS	•			
17 et 18/03	Bœuf de Pâques	Foyer + Salle polyvalente	Lafeuillade Animation	
MAI				
01/05	Vente du muguet	Place de l'Ecole	A.P.E.	
JUIN	•			
08/06	Spectacle de danse	Foyer	A.P.E.	
16 et 17/06	Finales football Coupe du Cantal et Coupe Combourieu	Foyer + Salle poylvyalente	S.C.C.	
30/06	Fête des écoles	Foyer + salle polyvalente	A.P.E.	

Lafeuillade, c'est aussi des petits hameaux ...















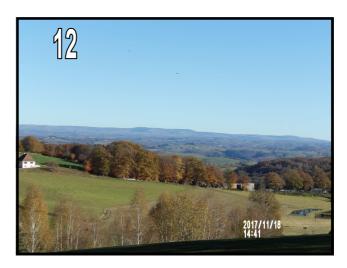
















Tarifs municipaux au 1er janvier 2018

Cantine

Repas 1er enfant	2,75 €
Repas 2ème enfant	2,35 €
Repas 3ème enfant	1,95 €
Repas enseignant	7,00 €

Garderie

Matin	1,50 €
Soir	1,65 €
Matin et soir	2,50 €

Eau - assainissement

Location compteur	72,00 €		
Consommation de l'eau (au m3)	0,88 €		
Assainissement (au m3)	1,08 €		

Branchement eau et assainissement

Branchement Eau	Jusqu'à 20 ml (y compris regard)	430,00 €		
	Au-delà, le ml	19,00 €		
Branchement	Jusqu'à 20 ml	380,00 €		
Assainissement	Au-delà, le ml	21,00 €		

Location Foyer / Salle polyvalente

Particuliers résidants sur la commune	160,00 €
Particuliers non résidants sur la commune	310,00 €
Chèque de caution	1 000,00 €

Cimetière

Concession trentenaire (au m²)	30,00 €
Concession cinquantenaire (au m²)	55,00 €
Columbarium - trentenaire	350,00 €
Columbarium - cinquantenaire	650,00 €
Dispersion des cendres	20,00 €

BILANS Année 2016

RESTAURATION SCOLAIRE

Nombre	Dépe	Recette		
de repas	Alimentation	Ch. de personnel	Participation famille	
6 536	14 759,02	25 479,64	17 157,60	
Moyenne :	TOTAL	40 238,66		

46,7 repas / jour

Coût pour la collectivité : 23 081,06 €

GARDERIE

Moyenne	Dépe	Recette		
enfants/jour Goûters		Ch. de personnel	Participation famille	
36,5	830,56	14 842,68	7 925,50	
	TOTAL	15 673,24		

Coût pour la collectivité : 7 747,74 €

FRAIS	
ELECTRICITE	1

CTRICIT	2013		2014		2015		2016	
ECTRICITE	Cons. (Kwh)	Montant € TTC						
EAU/ASSAINISSEMENT								
Station Les Vialles	7 900	1140	4 232	586	2 866			444
Station de Peyrou	3 422	643	11 400	1 164	11 735	1698	8 314	270
Château d'eau Sylveterre	4 769	729		466	547	278		250
Château d'eau Jurlhes	207	108	-207	75	-134	105	0	103
Sous-total	16 298	2620	17 921	2 292	15 014	2640	11 500	1 067
BÂTIMENTS COMMUNAUX								
Ecole / Foyer	100 629	16325	84 994	15 025	90 259	16169	73 196	10 910
Mairie	22 892	2720	23 375	3 038	24 014	3323	23 790	3 254
Salle polyvalente	4 940	931	5 179	905	4 101	862	3 237	692
Monument de la Paix	683	204	1 320	310	3 086	564	2 967	549
Communs	616	175	979	239	783	220	745	210
Vestiaires	8 406	1663	7 062	1 534	7 585	1605	5 912	1 347
Sous-total	138 166	22019	122 909	21 052	129 828	22743	109 847	16 963
ECLAIRAGE PUBLIC								
Lafeuillade Basse	22 167	2134	26 779	2 789	13 331	1808	22 848	2 962
Teissonnières	16 127	1773	21 735	2 475	10 974	1770	27 146	3 489
Le Bourg	24 132	2929		4 550	13 325			2 344
Lotissement Albos	10 179	1270		2 188	8 653	1327	20 548	2 553
Z.A. Les Camps	4 229	451	5 280	595	4 414			678
Lacapelle-en-Vézie	5 791	596		701	5 517	696		516
Sous-total	82 625	9154	116 175	13 299	56 214	8941	92 782	12 542
TOTAL / ANNEE	237 089	33792	257 005	36 642	201 056	34324	214 129	30 572

REUNION DU 15 DECEMBRE 2016

Ordre du jour :

Tarifs municipaux 2017, régime indemnitaire (RIFSEEP), décisions modificatives 2016 et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14/11/2016.

<u>DELIBERATIONS</u> prises à l'unanimité des présents

* Achat de terrains

Afin de finaliser la procédure d'acquisition des terrains pour l'aménagement d'un lotissement au Bourg, il convient d'autoriser Mr le Maire à signer les acquisitions suivantes :

- ⇒ achat de terrains à Mme de Filiquier Marie d'une surface de 11 290 m² pour un prix global de 124 190 € (soit 11,00 € le m²)
- ⇒ achat de terrains à Mr Puech Jean-Marc d'une surface de 8 262 m² pour un prix global de 90 882 € (soit 11,00 € le m²)

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de ces terrains.

* Tarifs municipaux 2017

Voir tableau annexe.

* <u>Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)</u>

Présentation au Conseil Municipal du RIFSEEP.

Ce régime remplace – à compter du 01/01/2017 – le régime indemnitaire existant. Le Conseil Municipal doit déterminer l'enveloppe budgétaire et fixer les bénéficiaires, les modalités de versement ainsi que les critères d'attribution. Et ensuite, le régime indemnitaire est attribué par arrêté individuel en respectant le cadre prévu par la délibération.

Accord du Conseil pour mettre en place le RIFSEEP.

* Décisions modificatives 2016

Ajustements budgétaires (coût supplémentaire pour le programme Ecole numérique et acquisition d'une tronçonneuse).

QUESTIONS DIVERSES

* Projet lotissement

Présentation au Conseil Municipal d'un scénario d'aménagement. Cette proposition doit être revue afin de tenir compte de différentes observations (nombre de lots, bande de terrain à réserver, sortie sur la RD à revoir ...).

La prochaine réunion en présence de Logisens, A3 Paysages et le CAUE aura lieu le lundi 19 décembre à 10 heures

* Vitesse excessive Route de Peyrou

Présentation d'un devis de La Colas pour la mise en place de 3 ralentisseurs sur la Route de Peyrou pour un montant de 1 454 € HT.

Un contrôle des vitesses sur cette portion sera mis en place prochainement avant toute prise de décision.

* Programme de mise aux normes des lagunes

Ce programme va faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 ; demande à déposer pour le 10/01/2017.

Une réunion de présentation est prévue en Mairie le 5/01 à 14 heures.

REUNION DU 9 JANVIER 2017

Ordre du jour :

Assainissement – Mise aux normes – Demande de subvention DETR 2017 et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15/12/2016.

<u>DELIBERATIONS</u> prises à l'unanimité des présents

* <u>Mişe aux normes de la filière d'assainissement du Bourg Nord — Demande de subvention</u> DETR 2017

Le coût de ce projet s'élève à 510 843,87 € HT

Il comprend les travaux suivants:

la création d'un assainissement collectif (unité de traitement 350 EH)
les travaux de réhabilitation des réseaux et mise en conformité des branchements
le plan d'épandage des boues et l'opération de curage
divers
288 693,00
153 470,00
11 180,00
57 500,87

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite une subvention auprès de Mme le Préfet du Cantal dans le cadre de la DETR. Ce programme bénéficiera de subventions de l'Agence Adour Garonne (265 297,801 € soit 60% du montant des travaux, subvention en attente de confirmation) et du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire.

* <u>Réhabilitation du système d'assaissement de la lagune Nord — Demande de subvention dans</u> le cadre du Fonds Cantal Solidaire

Le programme présenté ci-dessus avait l'objet d'une demande de subvention (délibération du 17/03/2016) auprès de Mr le Président du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2016/2018. La subvention attendue s'élève à 60 000 €.

Le Conseil Municipal confirme la réalisation de ces travaux et le maintien de sa demande de subvention.

* <u>Mise en accessibilité des bâtiments Ecole / Garderie / Mairie — Demande de subvention DETR</u> 2017

Présentation du projet au Conseil Municipal. Le montant de ces travaux s'élève à 31 200,00 € HT et concerne les bâtiments école, garderie et mairie à hauteur respectivement de 18 100 €, 11 500 € et 1 600 €.

Ces travaux ont été planifié dans l'agenda d'accessibilité programmée déposé le 12/10/2015 auprès des services préfectoraux et approuvé par arrêté préfectoral.

Accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention auprès de Mme le Préfet dans le cadre de la DETR 2017.

* <u>Réalisation d'un plan d'épandage des boues — Demande de subvention auprès de l'Agence</u> de l'Eau Adour Garonne

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration Nord, il convient d'effectuer un plan d'épandage des boues pour un montant de 3 000,00 € HT. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention auprès de cet organisme.

* Convention d'accompagnement Commune / Conseil d'Architecture et d'Environnement (C.A.U.E.)

Mr le Maire présente le projet de convention pour une mission d'accompagnement afin de mener une réflexion sur la réalisation du projet d'extension du Bourg avec la création d'un lotissement.

Cette convention s'élève à 3 800 € : accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention.

REUNION DU 9 MARS 2017

Ordre du jour :

Comptes administratifs et comptes de gestion 2016, renouvellement des lampes à mercure $-2^{\hat{e}me}$ tranche et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 09/01/2017

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* Comptes de gestions et comptes administratifs 2016

Présentation des comptes de gestions et des comptes administratifs des budgets Commune, CCAS, Eau et Assainissement, Regroupement des commerces et lotissement :

Budget Commune:

Section de fonctionnement

Le montant des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 614 717,11 € et à 728 898,32 €. Soit un excédent brut de 114 181,21 €. Il est prévu un virement à la section d'investissement de 95 266,46 €. D'où un excédent net de 18 914,75 €.

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 551 545,33 € et les recettes à 405 160,87 € d'où un déficit d'investissement de 146 384,46 €.

Budget CCAS:

Montant des dépenses : 2 234,62 € et 2 329,36 € de recettes d'où un excédent de clôture de 94,74 €.

Budget Eau / Assainissement:

Section de fonctionnement

Le montant des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 86 694,39 € et à 163 682,87 €. Soit un excédent brut de 76 988,48 €. Il est prévu un virement à la section d'investissement de 43 112,88 €.

D'où un excédent net de 33 875,60 €

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 108 372,65 € et les recettes à 79 312,77 € d'où un déficit d'investissement de 29 059,88 €.

Budget Regroupement des commerces:

Section de fonctionnement

Le montant des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 9 052,36 € et à 16 296,92 €.

D'où un excédent net de 7 244,56 € (pas de virement à la section investissement).

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 99 196,74 € et les recettes à 84 526,21 € d'où un déficit d'investissement de 14 670,53 €.

Budget Lotissement:

Section de fonctionnement

Montant des dépenses : 4 163,00 €.

Les comptes de gestion du Percepteur et les comptes administratifs 2016 sont votés à l'unanimité, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

* Indemnité; de; élu;

Suite à la mise en place de la réforme du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la Fonction Publique Territoriale (FPT), il convient de modifier la délibération du 09/03/2014. Les indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice brut terminal de la FPT.

* Renouvellement des lampes à mercure - Tranche 2

Mr le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de remplacer des lampes d'éclairage public devenues obsolètes en deux tranches ; la première ayant été lancée en 2015. Proposition de débuter la 2^{nde} tranche des travaux pour un montant de 3 297,06 € HT dont 1 648,53 € à la charge de la commune : accord du Conseil.

* Personnel communal — Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet sur la base de 18 heures hebdomadaires pour Mme Sémété suite à la réussite à l'examen professionnel pour accéder à ce grade.

* <u>Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France et des présidents des intercommunalités</u> pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens »

L'Association des Maires de France, lors de son bureau du 26/01/2017, a adopté un « manifeste des maires et des présidents des intercommunalités pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ». Un rassemblement exceptionnel des Maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22/03. Accord du Conseil Municipal pour soutenir l'action de l'AMF.

QUESTIONS DIVERSES

* Vitesse excessive sur la Route de Peyrou

Un contrôle des vitesses a été mis en place par les services de la DDT sur ce secteur du 13 au 26/01/2017. Au vu de sécuriser ce secteur, il est proposé la réalisation de 3 ralentisseurs sur cette portion de route pour un montant de 1 744,92 € HT : accord du Conseil.

* Entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser l'entretien des dessous de toits des bâtiments école/ foyer, mairie et poste.

Deux solutions sont proposées :

- refaire toutes les peintures des boiseries (devis de 8 342,52 € TTC)
- faire un habillage d'une partie des boiseries en zinc (devis d'environ 7 000 €) + peinture de la partie restante → choix retenu par le Conseil. Faire réaliser un devis pour les travaux de peinture dans ce cas de figure.

* Projet lotissement

Présentation d'un plan du projet élaboré par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et de l'estimation des travaux étudiée par Logisens.

Proposition de réaliser 2 tranches de travaux. La 1^{ère} tranche comprendrait 12 lots pour un montant des travaux de 430 000 € HT.

* Divers

- ⇒ Course cycliste « Tour Cantal cadet » du 22/04 : l'arrivée de cette épreuve sportive est prévue à Lafeuillade-en-Vézie. Prévoir une remise des coupes et un vin d'honneur (frais à la charge de la commune).
- ⇒ Cérémonie du 19 mars : elle aura lieu le 18 mars à 16h30.
- ⇒ Demande de subvention : C. Sanchez et A. Delort participeront au Trophée Rose des Sables à l'automne 2016. Il s'agit d'un rallye raid solidaire 100 % féminin qui permet d'acheminer des dons à destination des enfants marocains. Elles sollicitent la municipalité pour une aide financière : accord du Conseil pour l'attribution d'une subvention de 150 €.

TOUR DE TABLE

⇒ Il est soulevé le problème du nettoyage du foyer. Serait–il judicieux d'effectuer un ménage complet une fois par an par une entreprise spécialisée ? Problème également du rangement du matériel des TAP.

REUNION DU 10 AVRIL 2017

Ordre du jour :

Approbation des budgets primitifs 2017 et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 09/03/2017.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* Vote de; taux d'imposition 2017

Proposition d'augmenter les taux de 1,00 % à savoir :

- taxe d'habitation : 10,70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,32 %

Accord du Conseil Municipal

* Approbation du budget primitif 2017 de la commune

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 501 915,75 € en fonctionnement et à 305 537,46 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

* Approbation du budget primitif 2017 du CCA\$

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 2 394,74 € en fonctionnement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

* Approbation du budget primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 147 574,60 € en fonctionnement et à 765 911,88 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

* Approbation du budget primitif 2017 du regroupement des commerces

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 22 769,56 € en fonctionnement et à 28 656,53 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

* Approbation du budget primitif 2017 du lotissement

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 916 182,60 € en fonctionnement (y compris les écritures d'ordres). Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

* <u>Personnel communal — Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère}</u> classe

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet pour le déroulement de carrière de Mr Puech Christian.

QUESTIONS DIVERSES

* Ecole

Mr Jean-Louis Fresquet présente le compte-rendu du conseil d'école du 27/03.

Les instituteurs souhaiteraient que l'aire de jeux soit réservée aux enfants de l'école pendant les horaires de l'école.

Il est soulevé le problème de l'accès dans la cour de l'école et des dégradations pendant les week-ends. Il est proposé d'interdire l'accès à la cour de l'école en dehors des jours d'école : accord du Conseil.

* Lotissement

Une réunion a eu lieu en présence de Mme Poujol (CAUE), Mr Saivet (DDT), Mr Gras (Communauté de Communes) et les élus.

Bilan de la réunion : il est prévu d'étudier un projet global avec l'aménagement de la place de l'école. Ce projet pourra être considéré comme un projet de revitalisation rurale afin d'obtenir des subventions plus conséquentes. Le projet sera divisé en plusieurs tranches, la première tranche comprenant 10 à 12 lots.

* Entretien des bâtiments communaux

Les dessous de toits des bâtiments mairie, poste et école/foyer ont été habillés en zinc. La mairie est dans l'attente d'un devis pour la réalisation des peintures des parties restantes.

REUNION DU 22 JUIN 2017

Ordre du jour :

Orientations générales du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, projet de mise aux normes de la station d'assainissement Nord, ligne de trésorerie, convention CAUE, approbation des RPQS Eau et Assainissement 2016 et questions diverses

Intervention de Mr Roquette Julien qui souhaite informer le Conseil Municipal sur deux points :

- ⇒ son projet de stockage temporaire de déchets verts pour la transformation en plaquette sur une parcelle contiguë à sa propriété. Il interroge Mr le Maire sur la faisabilité de son projet. Cette demande a été soumise à la DDT pour avis
- ⇒ les travaux d'aménagement effectués à la déchetterie pour le dépôt de déchets verts. Il estime que ces aménagements rendent difficiles voir dangereux le dépôt des déchets verts. Mr le Maire fera remonter ces remarques à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne propriétaire de la déchetterie.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10/04/2017.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* Construction de la station d'épuration Nord et réhabilitation des réseaux d'assainissement — Dossier Consultation des Entreprises — Demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne

Présentation du projet final de « Mise aux normes de la filière d'assainissement du Bourg Nord » pour un montant de 401 862.11 € HT.

Accord du Conseil pour lancer la consultation des entreprises et de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

* Débat sur les orientations du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Mr le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a décidé de poursuivre et d'achever l'élaboration du PLUi prescrits sur le territoire des anciennes communautés.

Le PLUi comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit être soumis – pour débat – à tous les conseils municipaux des communes membres.

Du fait des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, la commune de Lafeuillade-en-Vézie se voit attribuer une surface de 6 hectares de terrains constructibles. Au vu de notre Plan Local d'Urbanisme actuel, la commune doit donc diminuer la surface de ces terrains constructibles.

Pas d'observation émise par le Conseil Municipal sur ce projet de PADD.

* Convention d'accompagnement Commune / Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Présentation du projet de convention. La mission de cette convention est d'établir un diagnostic qui permettra de définir des stratégies d'aménagement sur les différents lieux nécessitant un aménagement des espaces publics et d'aider à la programmation pour l'extension de la zone des commerces du multiple rural.

La contribution financière pour la réalisation de cette étude s'élève à 4 200 € : accord du Conseil.

* Travaux de restructuration de l'école — Retenue de garantie MC BOIS

Suite aux travaux de restructuration de l'école et du foyer, il reste devoir un montant de 3 371,55 € à l'entreprise MC BOIS du fait des désordres apparus dans l'année suivant la réception des travaux. L'entreprise, liquidée depuis, n'a jamais repris les travaux. Accord du Conseil pour ne pas restituer cette retenue de garantie.

* Ligne de trésorerie de 150 000 €

Proposition de renouveler la ligne de trésorerie qui arrive à échéance aux conditions suivantes : Montant : 150 000 € - durée : 12 mois – taux : 1,40 % (Euribor 3 mois du 14/06/2017 : - 0,331% soit un taux actuel de 1,069% marge comprise). Accord du Conseil.

* Travaux Route de Peyrou — Décisions modificatives

Les travaux pour l'aménagement de la voie communale Route de Peyrou (réalisation de ralentisseurs) avaient été budgété au budget primitif 2017. Le coût de ces travaux s'élèvent à 4 363,00 € HT d'où un surcoût de 1 800,00 € par rapport à la prévision : accord du Conseil.

* Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport de l'année 2016 a été établi. Il est désormais public et permet d'informer les usagers du service et notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Rapport adopté par le Conseil Municipal.

* Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'assainissement collectif 2016

Les exigences sont identiques que celles présentées ci-dessus. Le rapport est également consultable sur le même site.

Adoption du rapport par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

* Réseau eau potable à La Grillère

Mr le Maire informe le Conseil qu'il y a une partie du réseau d'eau potable à reprendre dans le secteur de La Grillère sur 350 mètres. Ces travaux permettront de reprendre une canalisation très ancienne qui, de plus, connaît une fuite conséquente et non localisable.

Présentation de deux devis. Accord du Conseil pour le devis de Mr Lapierre à hauteur de 9 885 € HT.

* Maison Puech

Au cours de la réunion du travail du Conseil Municipal du 18/05/2017, il a été présenté le projet de messieurs Coubetergues et Vaille. Ils souhaitent acquérir les terrains Puech pour la mise en place d'une biscuiterie – boulangerie – pâtisserie.

Mr le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré Mr Cammas, locataire actuel de la maison Puech, qui avait précédemment émis le souhait d'acquérir cet ensemble immobilier. Ils lui ont donc demandé de faire une proposition afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer. Mr Cammas n'a pas donné suite.

Messieurs Coubetergues et Vaille souhaitent acquérir les terrains nus. Présentation d'un devis de démolition de la totalité des bâtiments à hauteur de 8 080,00 € HT.

* Ecole – Réforme des rythmes scolaires

Suite aux annonces du gouvernement, les communes ont la possibilité d'aménager le temps scolaire sur 4 jours. Ces évolutions peuvent intervenir dès la rentrée prochaine pour les communes où les acteurs se seront concertés (demande conjointe Maire et Conseil d'Ecole) ; la demande devant être transmise à l'Inspecteur d'Académie avant le 28/06.

Les délais étant trop courts pour envisager un changement pour la prochaine rentrée, cette possibilité sera étudiée au cours de l'année scolaire 2017/2018 pour une éventuelle application en septembre 2018.

Il est soulevé le problème de la garderie du Mercredi de 12 H à 12 H 30, le temps que les parents arrivent pour récupérer leurs enfants. Mr le Maire rappelle qu'il avait été fait un essai sur un trimestre afin de voir si il y avait une réelle demande. Au vu de la faiblesse de la fréquentation, ce service n'avait pas été maintenu.

REUNION DU 25 AOÛT 2017

Ordre du jour :

Choix de l'entreprise pour les travaux de mise aux normes du système d'assainissement Nord et questions diverses

<u>DELIBERATIONS</u> prises à l'unanimité des présents

* Choix des entreprises pour les travaux de mise aux normes du système d'assainissement Nord

La consultation des entreprises s'est déroulée du 29/06 au 27/07/2017. 3 offres ont été reçues. Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

- l'entreprise ISTEEP (co-traitant Entreprise LAPIERRE) pour un montant de 337 713,75 € HT pour les travaux
- SARL MACHEIX IVC pour un montant de 2 285,00 € HT pour le contrôle des travaux de réseaux.

Il précise que le montant total des prévisions de dépenses reste conforme à l'enveloppe financière du projet présentée dans le cadre des demandes de subventions.

Accord du Conseil Municipal pour retenir ces offres.

QUESTIONS DIVERSES

* Participation de la commune à la taxe de prélèvement Adour Garonne

La commune de Lacapelle-del-Fraisse facture chaque année à notre commune la redevance prélèvement due à Adour Garonne sur les eaux prélevées ; la commune de Lacapelle – dans le cadre de la mise en place des stations de traitement de l'arsenic – prélève de l'eau sur ses ressources pour donner à Lafeuillade-en-Vézie. Le taux de la taxe de prélèvement fixée par Adour Garonne s'élève à 0,056% alors que la commune de Lacapelle-del-Fraisse applique un taux de 0.070%.

Il est rappelé que, dans le cadre de la solidarité intercommunale, la commune de Lafeuillade-en-Vézie donne – quant à elle – de l'eau aux communes de Prunet et Ladinhac sans contrepartie financière.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal réitère sa position (réunion du Conseil Municipal du 09/03/2017) : il donne son accord pour le paiement de cette facture mais sur le taux de 0,056%.

REUNION DU 12 OCTOBRE 2017

Ordre du jour :

Décisions modificatives, personnel communal, projet lotissement, déneigement et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25/08/2017.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* **Emprunt de 220 000 €**

Proposition de contracter un emprunt de 220 000 € auprès du Crédit Agricole sur le budget Eau et Assainissement pour financer les travaux d'assainissement aux conditions suivantes :

Montant : 220 000 € - Durée : 15 ans - Taux : 1,37% - Remboursement à échéance constante - 1^{ère} échéance : 01/11/2018 - Frais de dossier : 220,00 €.

Accord du Conseil Municipal.

* Avenant à la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Celui-ci complète la convention du 28/06/2017 et permettra de mener une réflexion sur la revitalisation du centre Bourg. Montant de cet avenant : 2 100,00 €. Accord du Conseil.

* <u>Maintien des services publics sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtai-</u> gneraie Cantalienne

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de la Direction Générale des Finances Publiques : réduire le nombre de trésorerie dans le Cantal

et plus localement de confier la gestion des finances publiques de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne aux seules trésoreries de Maurs et Aurillac avec une fermeture des trésoreries de Montsalvy et de Laroquebrou

Ces trésoreries – comme l'ensemble des services publics de proximité – jouent un rôle essentiel en milieu rural, sur un territoire étendu. Les agents de la trésorerie sont les interlocuteurs privilégiés des usagers des communes rurales et des conseillers en matière de gestion auprès des élus.

Le Conseil Municipal informe qu'il est contre la suppression d'un service public sur le territoire intercommunal et qu'il s'oppose à la fermeture des trésoreries de Montsalvy et Laroquebrou.

* Décisions modificatives - Budget lotissement

Ecritures budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES

* Personnel communal

Mr le Maire informe le Conseil que Mr Julien Lacroix termine son contrat le 31/10/2017. Il était embauché depuis le 01/08/2016 pour remplacer Mr Feres Jean-Louis (placé en disponibilité du 01/08/2016 au 31/07/2017 puis du 01/08/2017 au 31/08/2018). Mr Lacroix a fait part de son souhait de ne pas renouveler son contrat.

Le contrat aidé de Mr Géraud Jacquemart prend fin le 31/10/2017 sans possibilité de renouvellement. Mr le Maire propose de l'embaucher sur la base de 16 heures hebdomadaires du 01/11/2017 au 31/07/2018 : accord du Conseil.

* Déneigement

Proposition de confier le déneigement à la SARL PEYROU/MEYNIEL (comme l'année dernière). Pour information le tarif de la saison 2016/2017 était de 35,00 € HT l'heure. L'entreprise doit envoyer un devis pour la saison 2017/2018.

* Projet lotissement

Le montant du projet s'élève à 359 360,00 € HT. Le dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera prêt pour être présenté au Conseil Municipal et déposé à la Préfecture courant novembre.

* Divers

- ⇒ Repas du CCAS : proposition de l'avancer au 13/01 (au lieu de début février). A voir.
- ⇒ Ecole : à voir l'organisation pour la prochaine rentrée (4 jours ou 4,5 jours).

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2017

Ordre du jour :

Tarifs municipaux 2018, autorisation du droit des sols, admissions en non valeur, décisions modificatives, avancement de grade - définition des ratios et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12/10/2017.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* Tarif; municipaux 2018

Pas de changement des tarifs municipaux pour l'année 2018.

* <u>Signature de la convention relative à la création d'un service commun pour l'instruction des</u> Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Toutes les communes de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ont confié l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols à la Direction Départementale des Territoires (DDT). A compter du 1^{er} janvier 2018, les services de la DDT cesseront d'être mis gratuitement à disposition pour ce qui concerne l'instruction des ADS au bénéfice des communes du territoire communautaire dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale.

Il a donc été décidé la création d'un service commun dédié à l'instruction des ADS à l'échelle communautaire. Ce service permettra de garantir la sécurité juridique des actes instruits et de mutualiser les coûts entre les communes concernées (20 sur les 51 communes de la communauté).

Accord du Conseil Municipal pour la création de ce service.

* <u>Signature d'une convention pour la mise en place d'un service unifié « Instruction des AD\$ »</u> avec la CABA

L'instruction du droit des sols a été confiée à l'intercommunalité par la mise en place d'un service commun.

Il est proposé que cette compétence soit exercée par « regroupement des services et équipements existants » entre la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Les 2 EPCI proposent la création d'un service unifié « Instruction des autorisations du droit des sols » afin de mutualiser les moyens. Coût pour la Communauté de Communes : 5 000 € pour l'année 2017 (frais de mise en place du service et des formations) et 14 600 € HT par an à compter de 2018. Cette somme sera à la charge des communes adhérentes.

Accord du Conseil pour la création de ce service unifié.

* <u>Captage des 3 Arbres-Delcher et Les Vialles 1,2 et 3 — Déclaration d'Utilité Publique (DUP) —</u> Demande d'enquête publique et d'enquête parcellaire

Mr le Maire rappelle au Conseil que la Loi sur L'Eau du 30 décembre 2006 impose une obligation de mise en conformité des périmètres de protection de tous les ouvrages de captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Accord du Conseil pour solliciter la DUP pour la mise en place des périmètres de protection et l'ouverture des enquêtes publiques et parcellaires pour ces captages. Les propriétaires ou locataires des terrains inclus dans les périmètres de protection des captages seront indemnisés.

* Avancement de grades - Définition des ratios

Afin de permettre l'avancement de grade de chaque emploi, et vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 06/10/2017, il est proposé d'instaurer le ratio de 100% pour chaque avancement de grade : accord du Conseil.

* Augmentation du loyer Logement Maison Vialacre

Augmentation du loyer du logement T1 (1^{er} étage) à compter du 01/01/2018 (date d'anniversaire du bail) selon l'Indice de Référence des Loyers de l'INSEE. Nouveau loyer : 308,75 €.

* Extension du périmètre du Syndicat Mixte Lot Dourdou (\$MLD)

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devient obligatoire pour les Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le territoire de notre communauté de communes est découpé en 5 bassins versants.

Concernant le périmètre d'une partie de l'ancienne communauté de communes du Pays de Montsalvy – dont une partie de la commune de Lafeuillade-en-Vézie – la solution consiste à transférer la compétence au Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Il est proposé aux communes concernées d'adhérer à ce syndicat et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne se substituera de plein droit aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Accord du Conseil pour adhérer au SMLD au 31/12/2017.

* Décisions modificatives - Budget Eau et Assainissement

Ecritures budgétaires

QUESTIONS DIVERSES

* Projet de mise aux normes de la station d'assainissement Bourg Sud

Une réunion a eu lieu en Mairie en présence d'élus, des services de la DDT (service Environnement – Police de l'Eau), de la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) du Conseil Départemental et du bureau ACD'EAU (maître d'œuvre).

Le bureau ACD'EAU a présenté l'étude d'avant projet sommaire.

Au terme de cette réunion, il est convenu, dans un premier temps, de réaliser une mise à jour du diagnostic de fonctionnement des réseaux de cette station et d'effectuer un complément d'étude concernant l'incidence des rejets de cette station d'épuration.

* Divers

- ⇒ Les travaux de mise en conformité du système d'assainissement Nord débuteront à compter du 20/11/2017.
- ⇒ Le repas offert aux aînés de la commune par le CCAS aura lieu le dimanche 13/01/2018.
- ⇒ Mr Jean-Louis Fresquet fait le compte-rendu du conseil d'école du 16/11. Il fait part de la demande des employés municipaux de l'école qui souhaiteraient disposer d'une machine à laver.

REPONSES DU QUIZZ page 21

$1 \rightarrow$	Les Vialles	8 →	La Grillère
$2 \rightarrow$	Sylveterre	9 →	Le Peyrou
$3 \rightarrow$	Lacaze	$10 \rightarrow$	Le Caïrel
$4 \rightarrow$	Granouillère	$11 \rightarrow$	Bénage
$5 \rightarrow$	Le Toyre	$12 \rightarrow$	La Rongière
$6 \rightarrow$	Feydel	$13 \rightarrow$	Lafon
$7 \rightarrow$	Lacapelle-en-Vézie	$14 \rightarrow$	Le moulin de Lacapelle

Côté sourire ...



Un belge sur la glace ... Il sort sa scie et sa canne à pêche, et commence à découper un trou dans la glace. A ce moment là, une voix outre tombe, glacée, résonnante, annonce : « Il n'y a pas de poisson ici ... ». Le belge, stupéfait, s'arrête, regarde autour de lui, ne voit personne, et continue. «Il n'y a pas de poisson ici ! ». Encore une fois, il s'arrête et tend l'oreille ... Inquiet, il reprend son travail. « Il n'y a pas de poisson ici ! ». Et le belge : « Mais qui parle, une fois ? ». « Le directeur de la patinoire! ».

- Allo police ! Je viens d'écraser un poulet. Que dois-je faire ?
- Et bien, plumez-le et faites-le cuire thermostat 6.
- Ah bon! Et qu'est -ce que je fais de la moto?

Deux anges font la causette :

- Quel temps fera t-il demain?
- Nuageux.
- Ah tant mieux, on pourra s'asseoir ...



C'est l'histoire d'un belge qui veut monter le mont Ventoux, un paysan le voit monter en marche arrière. Il lui demande : pourquoi montez-vous le mont Ventoux en arrière ? Le belge lui répond : c'est parce qu'on m'a dit qu'il n'y avait pas de place pour faire demi-tour. Deux heures plus tard, le paysan voit le belge redescendre le mont en arrière; le paysan lui demande : pourquoi descendez-vous en arrière ? Le belge répond : on m'avait menti, il y avait de la place pour faire demi-tour.

Un monsieur visite un musée. Soudain, il s'arrête et dit au guide :

- Ah, c'est moche!
- C'est du Picasso, répond le guide.

Plus loin, il s'écrie de nouveau :

- Ah c'est vraiment moche!
- Ca Monsieur, c'est un miroir!

- A la maternité, un nouveau père, inquiet, demande à la sage-femme :
- Trouvez-vous que mon fils me ressemble ?
- Oui, mais c'est pas grave, l'essentiel c'est qu'il soit en bonne santé!

- J'ai battu un record!
- Ah bon lequel?
- J'ai réussi à faire en 15 jours un puzzle sur lequel il y avait écrit « de 3 à 5 ans »
- Garçon, il y a une mouche qui nage dans mon assiette
- Oh, c'est encore le chef qui a mis trop de potage. D'habitude, elles ont pieds!

Le téléthon à Lafeuillade-en-Vézie - 10 décembre 2017 -

Pour ce week-end du Téléthon, plusieurs associations de la commune se sont mobilisées pour proposer :

- la mise à disposition d'une urne lors du repas de Noël de l'Amicale des Anciens
- le samedi soir deux pièces de théâtre
- le dimanche matin, dégustation de tripoux sur un air d'accordéon et vente de produits divers avec la visite surprise du Père Noël ...





Nous tenons à remercier
les groupes Veinazes' Anim,
et Triptic,
les enfants de l'école,
l'Amicale des Anciens,
et tous les bénévoles à nos côtés
pour cette manifestation.

Notre souhait est de renouveler cette action avec d'autres associations pour dynamiser cet évènement.

Merci aux généreux donateurs.

L'équipe de Lafeuillade Animation



Ces deux jours ont permis de récolter 666 €.

